

Séance du 04 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre du mois de mars à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	7
Qui ont pris part à la délibération	7
Date de la convocation	27/02/2023

Présents : Mesdames AMAR Janine, ROUSSIN Christine,
Mrs BASQUIN Lilian, BROCHEC Frédéric BUR Frédéric, LIVEAUX Émilien, MIRANDA Raphaël

Excusés :

Secrétaire de séance : Mr BASQUIN Lilian

Objet : Approbation de devis - logiciels métiers JVS pour passage à la nomenclature comptable M57 Demande d'augmentation de la DGF en conséquence	Délibération n°2023-03-03
--	---------------------------

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'état impose un changement de nomenclature comptable, de la M14 à la M57, au 1^{er} janvier 2024. Malheureusement, le logiciel comptable utilisé jusqu'à présent devient obsolète et il convient de changer toute la gamme de logiciels métiers utilisés.

Le Maire présente ainsi deux devis :

1/Devis JVS pour renouvellement du contrat pour leur nouvelle gamme « Horizon Village Infinity » pour une durée de 3 ans incompressibles montant TTC de 2760.00 euros par an soit 2760.00€ x sur 3 ans = 8 280€.

Soit une augmentation de 700€ supplémentaire par an par rapport à la gamme « Horizon Village On Line » actuelle.

2/ Devis AGEDI : montant TTC 3050.00€ la première année, et 500€ les années suivantes. MAIS les délais pour récupérations des données et installations des logiciels est de 6mois incompressibles.

Le maire a essayé, en vain, de négocier une réduction des délais avec AGEDI. En effet, l'actuel contrat JVS arrive à échéance et il n'est pas possible de se passer de logiciel pendant 6 mois. Malheureusement le Syndicat de Communes AGEDI a beaucoup de nouvelles commandes et ne peut réduire ce temps d'attente avant intervention.

Elle a ensuite demandé à JVS de réduire la durée du contrat à 1 an au lieu de 3 ans, sans succès, elle a alors essayé de négocier un contrat réduit ou à la carte en enlevant certains logiciels comme l'état civil et le suivi de la population ; Ou en enlevant l'assistance personnalisée mais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VALOUSE

Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Affiché le 20/03/2023
ID : 026-212603633-20230306-2023_03_02B-DE

- que plus de 460 000 français-es, partout en France, dédient leur temps à l'action publique par un engagement municipal, que nombre de celles et ceux qui constituent nos conseils municipaux, particulièrement dans les territoires ruraux, sont des personnes retraitées;
- que 50% des responsables associatifs sont des personnes retraitées, que le recul de l'âge de départ à la retraite prive les associations et les communes des « retraités actifs » désireux de s'engager pleinement dans les missions de service public, impactant ainsi l'ensemble des services essentiels rendus par les associations, indispensables à la cohésion sociale de notre commune,

Considérant enfin que :

- Le Gouvernement ne tient pas compte du caractère incertain des projections du Comité d'Orientation des Retraites, mis en avant par son propre Président,
- le Gouvernement compte sur cette réforme pour imposer une austérité à l'État, et donc une dégradation du service public, en baissant drastiquement le budget alloué au versement des pensions des fonctionnaires retraités-es et en ne remplaçant pas les absences pour maladies ou invalidité,

Le Conseil Municipal demande au Gouvernement de retirer son projet de réforme des retraites, de considérer les propositions portées par de nombreux acteurs de la société civile concernant l'accès pour toutes et tous à une retraite digne, apporte son soutien à la mobilisation syndicale, politique et citoyenne contre ce projet, et affirme son attachement au système de protection sociale issu du Conseil National de la Résistance.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Valouse,
Janine AMAR



POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0